FOOT SAVOIE

Bulletin Officiel N° 504
du mercredi 25 novembre 2020

District de Savoie de Football
B.P. N° 401—73004 CHAMBERY CEDEX
Tél. : 04 79 33 84 45 ou 06 06 88 69 81
email : district@savoie.fff.fr—site : http://savoie.fff.fr

Communiqué du Président

Chambéry, le 30 octobre 2020

A la suite des annonces du président de la République mercredi soir et des précisions gouvernementales d'hier, nous vous informons que :

Toutes les activités du district (compétitions, rassemblements, réunions, formations, …) sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Ce nouveau confinement et les directives du ministère du travail nous obligent à fermer le District et ce jusqu'à nouvel ordre. Les personnels seront absents à partir du lundi 2 novembre.

Les personnels seront soit en télétravail, soit en chômage partiel. Les dirigeants restent sommes malgré tout à votre disposition pendant cette période difficile. Vous pourrez nous joindre par téléphone ou par mail (solution à privilégier).

Enfin, je tiens à vous réaffirmer tout notre soutien. Le district est mobilisé pour vous faciliter la tâche dans ces moments particulièrement pénibles.

Prenez soin de vous et de vous proches.

Bien sportivement,

Didier ANSELME
Président du district de Savoie de Football

Sommaire

- Trésorerie p. 2
- Commission Technique p. 3 à 7
- Commission des Arbitres p. 8 à 12
- Commission du Statut de l'Arbitrage p. 13 à 15
- Annexes : p. 16
  Statut Arbitre District, Statut Arbitre Ligue

DES SAVOIE

Partenaire du District de Football de Savoie

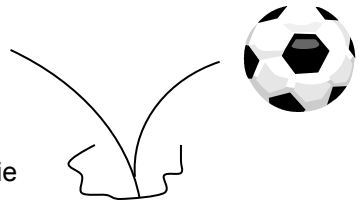

Chaque fois qu'il s'agit de faire vivre le Football, nous saisissons la balle au bond.

TRÉSORERIE

23 novembre 2020

Reçu

- MARTHOD : 320,20 €
- ENT SONNAZ VIVIER VOGLANS : 183.53 €
- GROUPEMENT DE JEUNES DE L'ÉPINE : 406.45 €
- US GRAND COLOMBIER : 27 €
- ASSOC FUTSAL LA ROCHETTE OLYMPIQUE : 38.28 €
- FC PONT : 4.91 €
- US GRIGNON : 259.37 €

Vous trouverez ci-dessous, le tableau récapitulatif des sommes dues au District, à payer avant le 15/11/2020

Sommes dues au 27 Octobre 2020

N°Club	Nom du Club	Dû au District
528654	AS MONTAGNY	223.43 €
531195	AS LA BRIDOIRE	22.68 €
532826	FC SAINT BALDOPH	288.25 €
533835	PORT CROIX ROUGE CHAMBÉRY	514.08 €
534403	AS BRIGNON ST INNOCENT	242.36 €
554371	ASSOC JEUNES MAYOTTE	339.78 €
563567	BIOLLAY PRO FOOTBALL CLUB	39.47 €
582556	GRPT JEUNES AVANT PAYS SAVOYARDS	367.10 €
582738	FUTSAL BOURGET UNITED	103.50 €
590577	AS BARBY LEYSSE OLYMPIQUE CLUB	39.95 €

SPORT 2000 St Alban-Leysse

PARTENAIRE DU DISTRICT DE SAVOIE DE FOOTBALL
SPONSOR DES COUPES DE SAVOIE
UNE POLITIQUE 100 % CLUB, UNE SALLE D'EXPOSITION
LES PLUS GRANDES MARQUES, UNE EQUIPE A VOTRE DISPOSITION

450, Avenue de Chambéry—73230 ST ALBAN LEYSSE
Tél. : 04 79 44 16 73—Email : sp2000co@groupefrasteya.com

SPORT 2000 St Alban-Leysse

COMMISSION TECHNIQUE

25 novembre 2020

Contacts :

Julien TRANCHANT - CTF : 06 28 94 53 98 – julien.tranchant@savoie.fff.fr
Edouard FROGER - CDFA : 06 10 56 18 18 - edouard.froger@savoie.fff.fr
Jimmy JUGLARET—ETD (Educateur Technique Départemental) : 06 15 68 96 49 - jjuglaret@savoie.fff.fr

Formations saison 2020—2021

Note aux clubs

Vous pouvez dès à présent anticiper et inscrire vos candidats aux formations prévues sur la saison 2020-2021, en passant par le site du District. Toutes les formations 2020-2021 sont en ligne.
Afin de gérer les formations au sein de votre club, vous trouverez le tableau récapitulatif des dates des formations sur le site du District (rubrique formation).

Nous considérons l'inscription et la prise en charge de toute formation validées par le club dès la parution sur le PV. Dans le cas contraire merci de nous le signaler par mail.

N'hésitez pas à contacter le secrétariat si besoin.

Note aux clubs

Nous vous remercions d'inscrire 2 candidats par club et par formation

Objectifs de cette disposition :

- Chaque profil est différent dans son évolution, d'où la nécessité d'identifier des profils prioritaires sur l'instant T au sein du club.
- Permettre à un maximum de club d'inscrire au moins un candidat sur chaque session
- Une des richesses de la formation est de collaborer avec des stagiaires venants d'autres structures.

Eventuellement vous pouvez inscrire plus de deux candidats mais ils seront relayés sur liste d'attente.
Dans ce cas, merci de nous communiquer la priorité qui doit être respectée.
Merci de votre compréhension

PRIORITE AUX CANDIDATS SAVOYARDS SUR TOUTES LES FORMATIONS

J.P Création
TEE-SHIRTS PERSONNALISES
www.jpcreation.fr

ATELIER DE SERIGRAPHIE
346, Rue Aristide Bergès– CHAMBERY
Tél. 04 79 25 62 71
mail. jpcreation@wanadoo.fr

Formation saison 2020-2021

- Certification CFF4—MAXIMUM 6 candidats
Date : mardi 8 décembre 2020 en soirée
Lieu : **EN VISIO**
Coût : 50 € (candidats licenciés hors département)
Inscriptions reçues : 2
Kevin LAGACHE (AIX FC)
Yannis MAOUDJ (US PONTOISE)
Les convocations vous ont été envoyés le 10 octobre 2020 par mail

- Formation Module U15 U17 —limitée à 16 personnes—Priorité aux candidats Savoyards
Dates : samedi 12 et dimanche 13 décembre 2020 sans hébergement
Lieu : à définir **REPORTÉE**
Coût : 75 € (candidats licenciés en Savoie) - 150 € (candidats licenciés hors département)
Inscriptions reçues : **4**
Frédéric GOY - Valentin COSTA (ENT VAL D'HYERES)
Gaëtan LASCAUD - Francis ARRAG (AIX LES BAINS FC)

- Formation Éducateur FUTSAL module découverte —limitée à 16 personnes—Priorité aux candidats Savoyards
Dates : samedi 12 et dimanche 13 décembre 2020 sans hébergement - **Lieu :** à définir **REPORTÉE**
Inscription reçue : **0**

- Formation CFF4—limitée à 20 personnes—Priorité aux candidats Savoyards
Dates : le samedi 9, dimanche 10, samedi 23 et dimanche 24 janvier 2021 sans hébergement
Lieu : CHAMBÉRY - District de Savoie
Coût : 160 € (candidats licenciés en Savoie) - 320 € (candidats licenciés hors département)
Inscriptions reçues : 18
Carole BOUVIER - Amélia DE ALMEIDA FERNANDES - Jérôme ROUSSILLON - Michaël BERTHET (LA MOTTE SERVOLEX)
Patrick GIFFARD LEVEQUE - Laurent BASSO (GP JEUNE EPINE)
Mickaël OLIVIER (FC SAINT BALDOPH)
Jérémy SIMAL (FCMERCURY)
Thomas DOUSSON - Abdelkrim HADDOU (AS DE FONTAINE)
Cédric BARBIER—Nuno DO BARREIRO (FC CHAMBOTTE)
Pascal LEGARLANTEZECK - Gaëtan KAUFFMANN (FC LA ROCHETTE)
Jean Charles SCHAPMANN - Nadia ARAB (US PONTOISE)
Arthur LAMARCHE (FC BOURGOIN JALLIEU)
Benoît MIELLET (SAINT RÉMY DE MAURIENNE)

- Formation CFF1—limitée à 16 personnes—Priorité aux candidats Savoyards
Dates : le samedi 16, dimanche 17, samedi 30 et dimanche 31 janvier 2021 sans hébergement
Lieu : à définir
Coût : 160 € (candidats licenciés en Savoie) - 320 € (candidats licenciés hors département)
Inscriptions reçues : 17
Maxime BOIS - Benjamin DI SCANNO - Lorin FAURE (LA BRIDOIRE)

Sarah EL MAHROUG - Quentin FOURNIER - Morgane PELLEGRIN (DRUMETTA MOUXY)
Corentin GILLET - Florent THEVENET (LA MOTTE SERVOLEX)
Gilles MIGUET - Alexandre VEUILLET (AS NOVALAISIENNE)
Redouane BENDJEBBOUR (FC SAINT BALDOPH)
Damien FRANCISCO - Dylan JEAN (US GRIGNON)
Lucas THIBAUD - Edgar DENCHE (FC LAISSAUD)
Philippe SALVATORE (ENT SONNAZ/VIVIER/VOGLANS)
Liste d'attente
Jean Charles SCHAPMANN (US PONTOISE)

- Certification CFF2—MAXIMUM 6 candidats
Date : mardi 23 février 2021 en soirée
Lieu : à définir
Coût : 50 € (candidats licenciés hors département)
Inscriptions reçues : **7**
Fabrice RELA (AIX FC)
Anthony NELLIO (JS CHAMBÉRIENNE)
Marco ROMANI (MONTMÉLIAN)
Killian ARNOULT (DRUMETTAZ MOUXY)
Lorenzo LEREBOULET (ENT SONNAZ/VIVIER/VOGLANS)
Florent VILLAIN - Yannis MAOUDJ (US PONTOISE)

- Formation CFF2—limitée à 16 personnes—Bi-Départementale avec le District de la HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX
Dates : du jeudi 4 au dimanche 7 mars 2021 avec hébergement
Lieu : SEVRIER—74
Coût : 210 € (candidats licenciés en Savoie) - 420 € (candidats licenciés hors département)
Inscriptions reçues : 8
Raphaël MUKENDI FAYEL (JS CHAMBERY)
Théo HENNEBELLE - Maxime GROS JEAN (FC CHAMBOTTE)
Elodie CAILLET - Guerino POLCE (DRUMETTAZ MOUXY)
Corentin GILLET (LA MOTTE SERVOLEX)
Julien L'HERETEYRE (FC ST BALDOPH)
Johnny MULLER (ENT SONNAZ/VIVIER/VOGLANS)

Formation Module U9—limitée à 16 personnes—Priorité aux candidats Savoyards
Dates : samedi 6 et dimanche 7 mars 2021 sans hébergement
Lieu : à définir
Coût : 75 € (candidats licenciés en Savoie) - 150 € (candidats licenciés hors département)
Inscriptions reçues: 5
Tiffany COULAUD - Julie POISONNIER (FC CHAMBOTTE)
Manuel PEREIRA (DRUMETTAZ MOUXY)
Salaheddine ALLAMI (CHAMBÉRY SPORT 73)
Didier BRUNET (FC LAISSAUD)

- Certification CFF3—MAXIMUM 6 candidats
Date : jeudi 8 avril 2021 en soirée
Lieu : à définir

Coût : 50 € (candidats licenciés hors département)
Inscriptions reçues : **4**
Christophe DUVIVIER (AIX FC)
Lionel DA SILVA RODRIGUES - David RITTAUD (DRUMETTAZ MOUXY)
Anthony ROTHIER (MONTMÉLIAN)

- Certification CFF1—MAXIMUM 6 candidats
Date : samedi 10 avril 2021
Lieu : à définir
Coût : 50 € (candidats licenciés hors département)
Inscriptions reçues : **4**
Zakaria EL ADDANI—Johan GUIGUET DORON (AS UGINE)
Benjamin LESCA - Mohamed OUTCHIRI (AIX FC)

- Formation Module U9 Spécifique mineur garçon —limitée à 16 personnes—Priorité aux candidats Savoyards
Dates : lundi 12 et mardi 13 avril 2021 avec hébergement
Lieu : LESCHERAINES
Coût : 80 € (candidats licenciés en Savoie) - 160 € (candidats licenciés hors département)
Inscriptions reçues : **2**
Timothé MESLAINE - Clément PANIS (FS BEAUFORTIN QUEIGE)

- Certification CFF4—MAXIMUM 6 candidats
Date : mardi 20 avril 2021 en soirée
Lieu : CHAMBÉRY - District de Savoie
Coût : 50 € (candidats licenciés hors département)
Inscription reçue : 0

- Certification CFF2—MAXIMUM 6 candidats
Date : jeudi 6 mai 2021 en soirée
Lieu : à définir
Coût : 50 € (candidats licenciés hors département)
Inscription reçue : 0

- Certification CFF1—MAXIMUM 6 candidats
Date : mardi 11 mai 2021 en soirée
Lieu : à définir
Coût : 50 € (candidats licenciés hors département)
Inscription reçue : 1
Antonio DE BRITO FERREIRA (FC CHAUTAGNE)

- Formation CFF3—limitée à 16 personnes—Priorité aux candidats Savoyards
Dates : le samedi 5, dimanche 6, samedi 12 et dimanche 13 juin 2021 sans hébergement
Lieu : à définir
Coût : 160 € (candidats licenciés en Savoie) - 320 € (candidats licenciés hors département)
Inscriptions reçues : 4
Philippe DE BRITO - Stéphane GEORGES (AS BRISON)
Édouard LOSSERAND (JS CHAMBÉRIENNE)
Nicolas PRADEL (FC ST MICHEL)

- Certification CFF1—MAXIMUM 6 candidats
Date : mardi 8 juin 2021 en soirée
Lieu : à définir
Coût : 50 € (candidats licenciés hors département)
Inscription reçue : 1
Édouard LOSSERAND (JS CHAMBÉRIENNE)

Félicitations

Félicitations aux candidats ci-dessous ayant validé leur diplômes fédéraux depuis janvier 2020 à ce jour :

CFF1 :
- Abdelouahab BOUHABILA (UO ALBERTVILLE)
- Dylan DE ALMEIDA (CHAMBÉRY SAVOIE SPORT)

CFF2 :
- Johan GUIGUET DORON (AS UGINE)

CFF3 :
- Théodore MOUDERY (FC NIVOLET)

Crédit Mutuel

COMMISSION des ARBITRES

25 novembre 2020

Président : M. Daniel DESMARIEUX, Port : 06 75 93 17 52
Vice Président : M. Jacky MESTACH, Port : 06 15 20 07 75
Responsable Désignations Jeunes : M. Jérôme FALLETI, Port : 06 20 04 13 18
Responsable Désignations Seniors : M. Christophe DUPAYS, Port : 06 13 19 58 14

arbitres@savoie.fff.fr

Réunion (Téléphonique) du 23 novembre 2020

La CDA : Mrs. Daniel DESMARIEUX,
Gérard SOTO, Christophe DUPAYS, Mrs Jacky MESTACH, Emmanuel BONTRON,
Alphonse LOMBARD, Jérôme FALETTI, Luc ALIX

ECOLE D'ARBITRAGE, CLASSE FOOTBALL

CLASSE FOOTBALL
3éme -4éme

Note aux clubs :

Pour donner suite à la formation Initiale d'Arbitrage
Classe Football organisé les 09 – 10 novembre 2020

En collaboration avec les formateurs CDA et M. David GOURRIER (Responsable Classe Football)
Les élèves présents à cette formation initiale d'arbitrage, ont réussis l'examen, maintenant tout reste à faire,
A vous les clubs de voir pour une éventuelle entrée dans la fonction arbitre ce qui pourra vous permettre de couvrir vos clubs vis-à-vis du statut d'arbitrage.

Les 13 candidats reçus sont :
1er M. Ryad CHERIGUI (U S CREYS-MARESTEL)
Melle Méline SLODECKI (G F N T C)
M. Damien BOURCHER (U S CORBELIN)
M. Luka GOMEZ-GALLEGO (U S PONTOISE)
M. Tiago DIDONE (U S PONTOISE)
M. Lukas DICKSON (U S PONTOISE)
M. Samet YANIK (G A P S)

M. Quentin GIROUD-CAPET (G A P S)
M. Ainés GHAREB (G A P S)
M. Noah VAUTHIER (G A P S)
M. Théo LEUILLET (G A P S)
M. Djibril CHAIB-DRAA (C S F)
M. Kylian CHAMBAZ-CAMBET (DOMESSIN)

Félicitations aux jeunes

Pour information : les stagiaires auraient juste à suivre le dernier module de formation (administrative) de l'arbitrage M. Daniel DESMARIEUX, Président de la Commission des Arbitres reste à votre disposition pour d'éventuelles questions.

Tél : 06 75 93 17 52, Mail : daniel.desmarieux@free.fr

FORMATION FUTSAL, CLASSE FOOTBALL

CLASSE FOOTBALL
5éme

Note aux clubs :

Formation Futsal (Arbitrage et Lois du Jeu)
Classe Football organisé le 12 novembre 2020

En collaboration avec les formateurs CDA et M. David GOURRIER (Responsable Classe Football)

Les élèves présents à cette formation initiale d'arbitrage,
- AS LA BRIDOIRE : Mrs Maxime BATON, Jules BOIS, Etienne DURAZ, Lenny PECHON
-U S PONTOISE : Mrs Loan GOMEZ, Aaron HYVERNAT, Rayan TOUIR
-U S DOMESSIN : M. Mathieu LATOUCHE-PERTUISET
-AS ST ANDRE LE GAZ : M. Baptiste MICHALLAT

ECOLE D'ARBITRAGE, SAISON 2020 – 2021

Note aux clubs :

Pour faire suite aux dernières décisions gouvernementales et aux perspectives pouvant être envisagées

Dés que nous aurons la possibilité de fixer des dates de formation
Nous ne manquerons pas de vous en informer

***Candidatures enregistrées : 21**
-U O ALBERTVILLE : Mme Nadia KHIDOUR, Mrs. Walid GUERGOUR, Kamal AMLIL, Noureddine CHELOUFI, Nabil SEYAH
-LA MOTTE SERVOLEX : Mme Morgane ROEHRI Morgane
-CHAMBERY SAVOIE FOOTBALLL : Mrs. Grégoire et Timothé DONNEAUD
-AIX LES BAINS : M. Bello KOUASSI
-LA CHAMBOTTE : M. Dorian BOUILLER
- LE BOURGET LE LAC : Mrs. Valentin GRASSI, Kylian FERNANDEZ
-CHANAZ : M. Jérémy CHOSSAT
-FC PONT : M. Bilal BISSAD
-C A MAURIENNE : M. Baptiste MARTIN
-AIGUEBELLE : M. Hugo RESCH
-MONTMELIAN : M. Mustapha CAMUZ
-MERCURY : M. Elvan LEMESLE
-UGINE : M. Idir BOUKHIBA
-COGNIN : M. Pieo EGUIGUREV
-CHAMBERY SPORT 73 :M. Djawade HASSANI

En attente
Note au Club de ST PIERRE SPORTS : Merci de nous transmettre les noms de vos candidats potentiels (suite à votre demande)
Note à M. Loïc BELLBARBA (TARENTAISE) : Merci de nous transmettre les noms de vos candidats potentiels (suite à votre demande au nom du club de TARENTAISE)

Bien-sur les nouvelles candidatures que les clubs désirent enregistrées pourront le faire
Ceci pour permettre aux clubs en situation d'infraction vis-à-vis du statut d'arbitrage à se mettre à jour conformément à la norme fédérale

INFORMATION – EXAMEN ARBITRE LIGUE - AURA

Suite aux dernières décisions gouvernementales et aux perspectives,
La Ligue AURA et La C RA a décidé en réunion du calendrier suivant pour la prochaine promotion des examens Ligue.
La C D A SAVOIE, informe que les arbitres désireux de se présenter à cette examen et formation peuvent nous faire part de leur souhait.
La CDA organisera une formation sous la forme de formation par mail et dés qu'il y aura une possibilité de faire des réunions au District.
Ceci afin de préparer au mieux les candidats

Les dates à retenir:

-Examens théoriques Ligue Jeunes, Seniors et Assistants 30 Janvier 2021 avec tests physiques
-Examen théorique Ligue Futsal 30 Janvier 2021 avec tests physiques

Conditions de candidature :

-Candidats R3 et AAR3 et Candidates féminines :

Avoir moins de 39 ans au 1er janvier de l'année en cours au moment du dépôt de dossier auprès de la CDA

-Candidats Jeune Arbitre Ligue et Candidats Pré-Ligue :
Avoir au moins de 20 ans au moment du dépôt du Dossier auprès de la CDA.

Précisions de sélection des candidatures arbitre :

b) Critères de sélection :

Candidats R3 et AAR3 : **Candidates féminines :**	Le candidat doit :

- avoir « validé » au moins une saison complète en qualité d'arbitre de district officiel,
- avoir assisté à la formation annuelle de recyclage de sa CDA,
- avoir été nommé, lors du dépôt de dossier de candidature, dans la catégorie Arbitre D1 pour les candidats R3 et AAD1 ou Agréé Ligue pour les assistants depuis au moins une saison, sans indisponibilités répétées ;
- avoir dirigé, au moment de la candidature, au moins 10 matches de niveau D1 pour les centraux ou avoir dirigé au moins 10 matches de niveau D1 ou R3 pour les assistants ;
- justifier de moyens de communication rapides permettant une disponibilité téléphonique permanente ;
- justifier de moyens de transport permettant de se rendre aux missions qui seront confiées.

Candidats JAL : **Candidats Pré-Ligue :**	Le candidat doit :

- avoir « validé » au moins une saison complète en qualité de jeune arbitre de district officiel, sans indisponibilités répétées,
- avoir assisté à la formation annuelle de recyclage de sa CDA,
- avoir obligatoirement assisté à un stage de jeune arbitre de District ;
- justifier de moyens de communication rapides permettant une disponibilité téléphonique permanente ;
- justifier de moyens de transport permettant de se rendre aux missions qui seront confiées.

Remarque : Dans un souci de **promouvoir rapidement** les jeunes arbitres à fort potentiel, les CDA, sous réserve de l'accord de la CRA, ont la possibilité de proposer, à titre exceptionnel, à l'examen JAL des candidats qui n'ont pas « validé » une saison complète en qualité de jeune arbitre de district.

L'examen Ligue comprend :

- Une journée avec le matin examens théoriques et tests physiques, et l'après-midi des séquences de formation autour de ce que l'on attend d'un arbitre de Ligue

- Les examens pratiques pour les candidats ayant validé les examens théoriques et les tests physiques

Les arbitres de Ligue seront nommés suite aux résultats des examens pratiques.
Durant les examens pratiques (par exemple lors d'un rassemblement de mi-parcours) et/ou après lors nomination (par exemple lors d'un rassemblement des nouveaux arbitres de Ligue ou d'autres stages),
le parcours du candidat Ligue est ponctué de «~Rendez-vous Formation~» obligatoires permettant d'établir des bilans périodiques avec les arbitres et de dispenser des séquences d'instruction. Chacune d'elle fera l'objet d'une évaluation formative qui ne rentrera donc pas dans le cadre des résultats des examens arbitre de Ligue mais favorisa la progression des apprentissages et renseignera les candidats sur leurs acquis et/ou les éléments à améliorer.

Les arbitres qui désirent poser leur candidature,
Devront nous l'adresser par mail au district de football de SAVOIE.
district@savoie.fff.fr
Dés que possible, la commission des Arbitres validera ou non les candidatures

COMMISSION du STATUT de l'ARBITRAGE

25 novembre 2020

La Commission : Mrs. Daniel DESMARIEUX (Président), Daniel MAILLAND-ROSSET, Hervé TRONCY, Francis MOREL – BIRON, Luc ALIX, Jérôme FALETTI, Christophe DUPAYS, Alphonse LOMBARD

Statut d'Arbitrage – Nombre d'Arbitres

Article 41-1 - Nombre d'arbitres au Statut Fédéral

1. Le recrutement des arbitres est obligatoire pour les clubs participant aux compétitions officielles.
Le nombre d'arbitres officiels que les clubs doivent mettre à la disposition de leur District ou de leur Ligue, au sens donné à l'article 33, est variable suivant la compétition à laquelle participe leur équipe première et ne peut être inférieur à :

– Championnat de Ligue 1 : 10 arbitres dont 1 arbitre féminine, dont 1 formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours et 6 arbitres majeurs,
– Championnat de Ligue 2 : 8 arbitres dont 1 arbitre féminine, dont 1 formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours et 5 arbitres majeurs,
– Championnat National 1 : 6 arbitres dont 3 arbitres majeurs,
– Championnat National 2 et National 3 : 5 arbitres dont 2 arbitres majeurs,
– Championnat Régional 1 : 4 arbitres dont 2 arbitres majeurs,
– Championnat Régional 2 : 3 arbitres dont 1 arbitre majeur,
– Championnat Régional 3 et Championnat Départemental 1 : 2 arbitres dont 1 arbitre majeur,
– Championnat de France Féminin de Division 1 : 2 arbitres dont 1 arbitre féminine,
– Championnat de France Féminin de Division 2 : 1 arbitre,
– Championnat de France Futsal de Division 1 : 2 arbitres, dont 1 arbitre Futsal,
– Championnat de France Futsal de Division 2 : 1 arbitre,
- Equipe Régional 1 et Régional 2 Futsal : 1 arbitre spécifique futsal (Les équipes futsal ne pourront pas présenter un arbitre qui représente déjà un club en football à 11).
– Autres divisions de district, championnats de football d'entreprise, clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes, et autres championnats féminins : 1 arbitre
- Avant dernier niveau de district : 1 arbitre ou 1 arbitre auxiliaire
- Dernier niveau de district : pas d'obligation

2. Dans le cas où un club comporte une section féminine, il y a lieu de tenir compte des obligations les plus importantes, entre celles de son équipe première masculine et celles de son équipe féminine. Si ces obligations sont identiques, il y a lieu de considérer que c'est l'équipe première masculine qui détermine les obligations du club.
Il en est de même pour les clubs engageant des équipes en Football Diversifié, l'équipe Libre déterminant dans ce cas les obligations en cas d'égalité.
3. Les dispositions particulières des Ligues imposant à leurs clubs un nombre d'arbitres plus élevé que ci-dessus, restent applicables aux clubs de ces Ligues disputant un Championnat National.
L'âge s'apprécie au 1er janvier de la saison en cours.

Article 41-2 - Nombre d'arbitres au Statut Aggrave LauRAFoot

Les clubs évoluant en seniors libre masculins en FFF, LFP, en Ligue LAuRAFoot et dans les deux premiers niveaux des districts (D1 et D2) devront répondre aux obligations minimales du Statut Aggrave dont le nombre définitif minimal d'arbitres ages de 21 ans et plus au 1er janvier de la saison concernée sera communique aux clubs lors de la parution des informations au 30 septembre. Un tableur sera mis a disposition des clubs afin que ceux-ci puissent eux-mêmes calculer leurs obligations avant l'engagement de leurs équipes.
Ce nombre (arrondi au sens mathématique du terme : par exemples 2,4=2 et 2,5=3) pour chaque club sera calcule en

fonction du nombre d'arbitres utilises (divise par 2 car 2 équipes par match) affecte d'un coefficient de 1,15 pour nécessite de fonctionnement pour les différentes équipes seniors masculines libres FFF, LFP, Ligue et jusqu'au troisième niveau de District (D3) inclus ainsi que pour les différentes équipes seniors féminines FFF et Ligue.
La Commission Régionale de l'Arbitrage publiera chaque saison avant le 30 septembre le nombre d'arbitres désignés dans chaque compétition FFF, LFP, Ligue et District jusqu'au niveau D3, faute de publication c'est le nombre de la saison précédente qui sera acté.
Pour la saison 2018/2019, ce nombre ne pourra excéder 1 arbitre supplémentaire et pour la saison 2019/2020, ce nombre ne pourra excéder 2 arbitres supplémentaires par rapport au nombre d'arbitres exigés par le Statut aggravé de la LAuRAFoot appliqué lors de la saison 2017/2018.
Par mesure dérogatoire, les clubs issus de l'ex auvergne peuvent utiliser les services de l'arbitre majeur qui leur a permis de remplir les obligations au statut de l'arbitrage comme arbitre senior tant que ce même arbitre officiera au sein du club et ce sans interruption (sur ce dernier point 3 possibilités s'offrent a nous quant a la durée de la dérogation soit la saison d'application + les 2 suivantes, soit la saison d'application et la suivante et enfin juste la saison d'application)
Apres avis favorable de sa C.D.A. pour les jeunes arbitres de district et de la C.R.A. pour les Jeunes Arbitres de Ligue, un arbitre âge de plus de 18 ans qui en a fait la demande avant le 30 septembre de la saison, peut diriger des rencontres seniors et compte comme arbitre âge de 21 ans et plus au 1er janvier de la saison concernée s'il a effectué le nombre minimal requis de journées dans la catégorie senior.
Un Jeune Arbitre Fédéral est considère comme arbitre âge de 21 ans et plus au 1er janvier de la saison concernée.
En plus des obligations prévues a l'article 41-1, les équipes évoluant en Championnat de France Futsal D2 devront disposer d'un arbitre spécifique futsal (Les équipes futsal ne pourront pas présenter un arbitre qui représente déjà un club en football à 11) comme les équipes R1 et R2 Futsal.
Pour ce qui est des sanctions sportives consécutives aux obligations des équipes futsal, celles-ci s'appliquent aux équipes disputant les compétitions régionales futsal.
En plus des obligations prescrites par l'article 41-1, les clubs ayant des équipes de jeunes devront disposer de jeunes arbitres selon les modalités suivantes :

A. - Clubs dont une ou plusieurs équipes de jeunes disputent :
a) le championnat national des U19
b) le championnat national des U17
c) l'un des championnats de Ligue suivants (dirige par 3 arbitres) : U19 Ligue Honneur, U19 Promotion de Ligue, U18 Division Honneur, U18 Promotion Honneur, U15 Elite, U20, U18 et U16
→ 2 JEUNES ARBITRES

B. - Clubs dont une ou plusieurs équipes de jeunes disputent :
a) l'un des championnats de Ligue suivants (dirige par 1 arbitre) : U18 Division Honneur, U18 Promotion Honneur et U16
b) l'un des championnats de Ligue suivants : U17 Ligue Honneur, U17 Promotion de Ligue, U16 Division Honneur et U16 Promotion Honneur
c) l'un des championnats de Ligue suivants : U15 Ligue Honneur, U15 Promotion Honneur, U15 Division Honneur et U15 Ligue Promotion, U14 et U15.
d) le championnat de jeunes de la plus haute série de leur District (a compter de la saison 2020/2021)
→ 1 JEUNE ARBITRE

C. Pour les groupements de jeunes :
Le groupement devra répondre aux obligations du statut des jeunes. La couverture du club ne pourra être assurée que par des jeunes arbitres. Au delà de l'âge légal de la catégorie jeune arbitre, je jeune arbitre s'il a été amené à l'arbitrage par le groupement pourra prendre une licence dans un des clubs composants le groupement sans être considère comme un changement de club.

D. Pour les ententes :
Les clubs qui composent l'entente devront être en règle avec le statut de l'arbitrage des jeunes LAuRAFoot.

(Proposition d'aménagement qui fait suite a la Tournée des Popotes)
Nota :
Pour représenter le club au statut aggrave de Ligue, le jeune arbitre peut avoir 13 ans au moins a 21 ans au plus au 1er janvier de la saison concernée.
Les clubs ne disposant pas lors de leur engagement dans les compétitions officielles du nombre d'arbitres en activité, prévu par les statuts fédéral et aggravé, sont donc invites a faire connaître a leur District les candidatures d'arbitres pour qu'ils satisfassent aux examens théoriques.
Le Statut Fédéral de l'Arbitrage et le Statut Aggrave LAuRAFoot s'appliquent tour a tour et en particulier si les obligations au Statut Aggrave LAuRAFoot sont inferieures c'est le Statut Fédéral qui prime.

A TOUS LES CLUBS

Situation des clubs, au statut d'arbitrage ceci en incluant les obligations et normes concernant les Jeunes Arbitre (ceci dès la saison en cours 2020/2021)
Clubs District (Manque Arbitre) : 14 arbitres Jeune, 10 arbitres Senior
Pour information
Clubs Ligue (Manque Arbitre) : 03 arbitres Jeune, 03 arbitres Senior

---

A savoir, La Commission Départementale des Arbitres va (dés que possible) organiser une formation initiale d'Arbitrage n n'hésitez pas à inscrire vos futurs candidats qui vous permettrez de couvrir votre statut d'Arbitrage.

A NOTER

Vous trouverez en annexe les tableaux de référence Statut d'Arbitrage

Annexes

Annexes de ce Foot Savoie

- *Statut Arbitre District*
- *Statut Arbitre Ligue*